

*La Compagnie du Vent inaugure son premier parc éolien de Vendée*

# **Dossier de presse**

**22 mai 2006**

<b>Caractéristiques du parc éolien de Brem-sur-Mer</b>	<b>P 3</b>
<b>Code éthique et charte de France Energie Eolienne</b>	<b>P 4</b>
<b>La Compagnie du Vent appelle à la sobriété énergétique</b>	<b>P 5</b>
<b>L'Espinassière : l'autre parc éolien de La Compagnie du Vent en Vendée</b>	<b>P 8</b>
<b>La Compagnie du Vent en pleine ascension</b>	<b>P 9</b>





## Caractéristiques du parc éolien de Brem-sur-Mer

Le parc éolien de Brem-sur-Mer est composé de 5 éoliennes implantées au lieu dit la Frénière. Ces 5 aérogénérateurs représentent une puissance totale de 4,25 mégawatts et un investissement d'environ 5 millions d'euros. Leur production annuelle de 9,6 millions de kilowattheures permet d'alimenter environ 4 250 personnes en électricité autour du parc éolien et d'éviter l'émission de près de 4 000 tonnes de gaz carbonique chaque année.

Le développement de ce projet a démarré en 2000, année où La Compagnie du Vent a contacté la mairie de Brem-sur-Mer pour la première fois afin de lui proposer un projet de parc éolien. Après trois années d'études, de développement et de concertation, La Compagnie du Vent a déposé une demande de permis de construire. Ce dernier a été délivré par le préfet de Vendée début 2004, et l'équipe construction de l'opérateur éolien a alors entamé la préparation du chantier.

La construction du parc éolien de Brem-sur-Mer a pu démarrer à la fin de l'année 2005 et les premières éoliennes ont commencé à tourner dès le mois de décembre. La totalité du parc éolien est ensuite entrée en service en mars 2006.

Pour mener à bien l'installation de ses éoliennes, La Compagnie du Vent a veillé à faire appel à des entreprises locales dès que cela lui était possible<sup>1</sup>. Elle a également pris soin de respecter la charte professionnelle de l'association France Energie Eolienne (voir page suivante). Par exemple, elle a mis en place une station de lavage des camions sur le site afin d'éviter de salir les routes avec le transport du béton qui a servi aux fondations des éoliennes.



*Parc éolien de Brem-sur-Mer (Vendée) (Photo : Djamel Dine Zitout)*

---

<sup>1</sup> Voir les lettres d'information sur le chantier sur [www.compagnieduvent.com](http://www.compagnieduvent.com), rubrique News/Gazette des chantiers

## Code éthique et charte de France Energie Eolienne

**Nous, adhérents de l'association professionnelle France Énergie Éolienne, conscients des enjeux énergétiques et environnementaux de notre pays et de notre planète, prenons, avec la présente Charte, une série d'engagements quant à l'implantation des parcs éoliens.**

L'énergie éolienne est un moyen propre et performant de produire de l'électricité sans émission de gaz à effet de serre et sans production de déchets toxiques. Fruit de plus de vingt années d'expérience, les éoliennes d'aujourd'hui permettent de produire des quantités significatives d'électricité verte.

Tous les moyens de production d'électricité génèrent des effets sur l'environnement, mais dans des proportions très variables. Avec les éoliennes, ces effets tout en se réduisant considérablement, se rapprochent des lieux de consommation. Au lieu de pollutions lourdes de l'environnement (et très souvent ailleurs), les éoliennes peuvent générer des nuisances de proximité (impact visuel par exemple). Ces propriétés confèrent à l'énergie éolienne un réel avantage en terme de protection de l'environnement sur les énergies fossiles ou fissiles. Néanmoins, cet avantage ne doit pas être une excuse pour ne pas respecter l'environnement naturel et humain proche des parcs éoliens.

C'est pourquoi nous, adhérents de France Énergie Éolienne, prenons les engagements suivants.

1. Nous nous engageons à concevoir et exploiter nos parcs éoliens en concertation avec les riverains et les élus concernés.
2. Nous nous engageons à participer, là où il nous le sera demandé, à la tenue de comités locaux d'information sur l'énergie éolienne regroupant les riverains, les élus et les associations concernés.
3. Nous nous engageons à faire réaliser une étude des impacts sur l'environnement sur chacun de nos projets, et à en respecter les recommandations.
4. Nous nous engageons à ce que les chantiers de construction soient des « chantiers propres ».
5. Nous nous engageons à signaler à des organismes indépendants tout oiseau blessé ou tué que nous trouvons à proximité de nos éoliennes.
6. Nous nous engageons à construire et à exploiter nos éoliennes dans le respect des réglementations en vigueur (bruit, etc...).
7. Nous nous engageons, dans le cadre des enquêtes publiques, à aller au-delà des exigences réglementaires, en organisant, à la demande du commissaire-enquêteur et sous sa responsabilité, une réunion publique d'information.
8. Nous nous engageons à prendre des dispositions pour améliorer l'environnement paysager du site éolien. En particulier, nous nous engageons, sauf cas d'exception, à enfouir l'ensemble des lignes électriques d'évacuation de la production vers le réseau général.
9. Nous nous engageons à tenir à disposition d'un organisme indépendant les données de production électrique de nos parcs.
10. Nous nous engageons à démanteler les éoliennes au terme de leur durée de vie et à remettre en état le site éolien si celui-ci doit être abandonné.

Pour plus d'informations : [www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)

## La Compagnie du Vent appelle à la sobriété énergétique

Une ampoule basse consommation agrémentée d'une pointe d'humour : ce sont les ingrédients choisis par la Compagnie du Vent pour sensibiliser ses invités à la sobriété énergétique.

En effet, si les éoliennes contribuent bel et bien à la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre en produisant une électricité propre, il est nécessaire que chaque citoyen consomme moins d'électricité pour amplifier l'effet bénéfique des énergies renouvelables. Ce postulat est ainsi résumé par l'association Négawatt<sup>2</sup> : le kilowatt le moins polluant est celui qu'on ne consomme pas !

La Compagnie du Vent a donc commencé par appliquer cette maxime à son propre fonctionnement : sensibilisation de ses salariés aux économies d'énergie, mise en place de programmeurs sur les prises électriques de divers appareils, usage d'ampoules basse consommation, remplacement progressif de son parc d'écrans d'ordinateurs par des écrans plats, etc. Et dès cet été, La Compagnie du Vent fera installer des panneaux solaires photovoltaïques sur son bâtiment afin de consommer une plus grande part d'énergie renouvelable.

En offrant cette ampoule basse consommation, La Compagnie du Vent espère ainsi faire partager ses valeurs à ses invités et montrer la cohérence de sa démarche.

**La Compagnie du Vent** vous offre cette ampoule basse consommation pour soulager votre première crise de sobriété énergétique. Il vous faudra ensuite vous procurer d'autres ampoules et appareils économes en énergie afin de maintenir votre taux de Negawatts à son niveau optimal.

### **La Compagnie du Vent** vous informe

#### **Ne pas avaler, ceci n'est pas une pastille d'iode !**

Si vous vivez à côté d'un parc éolien, soyez attentifs à ces mises en garde :

- **L'installation d'un parc éolien attise l'esprit éco citoyen** de ses riverains, pouvant entraîner de graves économies d'énergie...
- **Effets secondaires** fréquents : baisse de la facture d'électricité, promenades autour des éoliennes, plébiscite des énergies renouvelables, désir de protéger l'environnement, voir implication active dans une association écologique, etc.
- **La Compagnie du Vent décline toute responsabilité** en cas de prise de conscience aigüe des enjeux énergétiques de notre temps.

Si vous vous éloignez durablement des éoliennes, un phénomène de manque peut apparaître rapidement. Demandez immédiatement au maire de la commune de faire installer un parc éolien près de votre nouvelle résidence. La Compagnie du Vent est à sa disposition, répondra à ses questions et lui proposera un projet éolien.

En attendant que ce projet voie le jour, si l'envie de développement durable et de sobriété énergétique persiste, consultez votre association **NegaWatt** ([www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)) ou le centre anti-opposants à l'éolien **Planète Eolienne** ([www.planete-eolienne.fr](http://www.planete-eolienne.fr)). Une équipe de spécialistes répondra à vos questions et vous indiquera les gestes qui sauvent de l'électricité polluante et de la désinformation.

**La Compagnie du Vent – 650 rue Louis Lépine – 34000 Montpellier**  
**Tél. : 04 99 52 64 70 – Fax : 04 99 52 64 71 – [info@compagnieduvent.com](mailto:info@compagnieduvent.com)**

<sup>2</sup> [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)

## **L'Espinassière : l'autre parc éolien de La Compagnie du Vent en Vendée**

La Compagnie du Vent construit actuellement un deuxième parc éolien en Vendée : le parc de l'Espinassière s'établit sur les communes de Froidfond et de La Garnache, à moins de 50 kilomètres au nord de Brem-sur-Mer.

Ce nouveau parc est une première pour l'équipe de La Compagnie du Vent car il s'agit des éoliennes les plus puissantes installées par le pionnier de l'éolien. En effet, les 9 éoliennes de 2 mégawatts chacune forment un parc d'une puissance de 18 mégawatts qui produira près de 32 millions de kilowattheures, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 16 000 personnes, et évitera l'émission de plus de 20 000 tonnes de gaz à effet de serre. Quant à l'investissement pour ce parc éolien, il se monte à 21 millions d'euros.

Le permis de construire de ces éoliennes a été accordé par le préfet de Vendée en janvier 2004, en même temps que celui du parc éolien de Brem-sur-Mer.

Le chantier du parc éolien de l'Espinassière a démarré en novembre 2005. Les premières éoliennes ont été livrées par bateau au port de Montoire-de-Bretagne (à proximité de Saint-Nazaire) le 27 avril 2006. Elles sont ensuite acheminées par la route depuis le 15 mai et commencent à être érigées sur le site.

Le chantier durera jusqu'à la fin du mois de juillet. Les éoliennes produiront ensuite leurs premiers kilowattheures propres et renouvelables dès le mois d'août 2006.



*Chantier de parc éolien (ici à Néviau, dans l'Aude) (photo : Djamel Dine Zitout)*

## La Compagnie du Vent en pleine ascension

Le 15 novembre dernier, La Compagnie du Vent a été classée entreprise technologique la plus performante des régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, grâce à son taux de croissance de 2 226 % en 5 ans, par le cabinet Deloitte<sup>3</sup>. Cette performance étonnante reflète bien l'esprit inventif qui anime La Compagnie du Vent.

Après avoir installé **la première éolienne connectée au réseau** en 1991 à Port-la-Nouvelle (Aude), La Compagnie du Vent crée **le premier parc éolien** autour de cette machine, en 1993. A cette époque, la société s'appelle encore le Cabinet Germa, du nom de son dirigeant, et compte 3 salariés.

Depuis, le pionnier de l'éolien n'a cessé de se distinguer :

- installation du **premier parc éolien marocain** en 2000, à Al Koudia Al Baïda, qui produit alors 2 % de l'électricité du Royaume,
- installation des parcs éoliens de Plouarzel (Finistère), Roquetaillade et Néviau (Aude) entre 2000 et 2004,
- installation du **premier parc au monde directement connecté à une cimenterie** au Maroc en 2005, à Tétouan, et reconnaissance de cette installation au titre du **Mécanisme de Développement Propre** dans le protocole de Kyoto (le 2<sup>e</sup> recensé au monde),
- installation de deux nouveaux parcs éoliens à Plourin (Finistère) et à Brem-sur-Mer (Vendée) en 2005,
- reconnaissance par le gouvernement à travers la **sélection de cinq projets de La Compagnie du Vent** (puissance totale d'environ 120 mégawatts et investissement de près de 145 millions d'euros) parmi sept projets retenus pour **l'appel d'offres éolien terrestre du ministère de l'Industrie**.

Aujourd'hui, La Compagnie du Vent compte 50 salariés, et le planning de son activité éolienne est chargé : elle a prévu de tripler sa puissance installée dans les deux ans, grâce à la construction des parcs éoliens dont elle a les permis de construire et qui représentent une puissance globale d'environ 90 mégawatts<sup>4</sup>. De plus, avec la sélection à l'appel d'offres éolien terrestre par le gouvernement de cinq de ses projets, elle prévoit de construire les 120 mégawatts supplémentaires retenus par le ministère de l'Industrie entre 2007 et 2008, si elle obtient les permis de construire pour chacun de ces projets.

Ainsi, La Compagnie du Vent aura installé dans l'Hexagone plus de 250 mégawatts d'ici 3 ans, soit plus du quart de la puissance éolienne aujourd'hui en fonctionnement en France<sup>5</sup>.



*Vignerons au pied du parc éolien de Néviau (Aude) (Photo : Alain Arnal)*

<sup>3</sup> Voir le communiqué du 21 novembre 2005 sur [www.compagnieduvent.com](http://www.compagnieduvent.com), rubrique News

<sup>4</sup> Voir le communiqué du 19 septembre 2005 sur [www.compagnieduvent.com](http://www.compagnieduvent.com), rubrique News.

<sup>5</sup> Voir le communiqué du 13 décembre 2005 sur [www.compagnieduvent.com](http://www.compagnieduvent.com), rubrique News

## **La Compagnie du Vent en chiffres**

**Date de création :** juin 1989

**Capital social :** 12 millions d'euros

**Effectif :** 50 personnes

**Actionnaires :** Acciona Energía (50%, leader mondial des énergies renouvelables), et Jean-Michel Germa (50%)

**Taux de croissance :** 2 226 % en 5 ans (de 2000 à 2004) (5e au Fast 50 de Deloitte, classement des 50 entreprises technologiques françaises les plus dynamiques, et 1<sup>re</sup> de la région grand sud)

**Chiffre d'affaires 2005 :** 17 500 000 euros

**Investissements cumulés :** 40 millions d'euros

**Production annuelle :** 100 millions de kilowattheures, soit la consommation électrique d'environ 40 000 personnes

**Puissance éolienne installée :** 100 mégawatts, dont 63 mégawatts en maîtrise d'œuvre

**Nombre d'éoliennes installées :** 149, dont 96 en maîtrise d'œuvre



*Technicien sur une nacelle d'éolienne à Brem-sur-Mer (photo : Pierre Lamy-Rousseau)*

## **Les parcs éoliens de La Compagnie du Vent**

**Corbières-Maritimes :** à Port-la-Nouvelle et Sigean (Aude), installé entre 1991 et 2000, 15 éoliennes, puissance totale 8,8 mégawatts, investissement 8,7 millions d'euros

**Al Koudia Al Baïda :** à quelques kilomètres de Tétouan (Maroc), installé en 2000, 84 éoliennes, puissance totale 50,4 mégawatts, investissement 46 millions d'euros

**Plouarzel :** dans le Finistère, installé en 2000, 5 éoliennes, puissance totale 3,3 mégawatts, investissement 3,5 millions d'euros

**Roquetaillade :** dans l'Aude, installé en 2001, 8 éoliennes, puissance totale 5,6 mégawatts, investissement 5,3 millions d'euros

**Névian :** dans l'Aude, installé entre 2003 et 2004, 21 éoliennes, puissance totale 17,85 mégawatts, investissement 18 millions d'euros

**Tétouan :** au Maroc, installé en 2005, 12 éoliennes, puissance totale 10,2 mégawatts, investissement 11 millions d'euros

**Plourin :** dans le Finistère, installé en 2005, 4 éoliennes, puissance totale 3,4 mégawatts, investissement 3 millions d'euros

**Brem-sur-Mer :** en Vendée, installé en 2006, 5 éoliennes, puissance totale 4,25 mégawatts, investissement 5 millions d'euros

*Pour plus de renseignements sur les parcs éoliens de La Compagnie du Vent actuellement en fonctionnement ou en projet : [www.compagnieduvent.com](http://www.compagnieduvent.com), rubrique Parcs et Projets*



**La Compagnie du Vent**  
**650, rue Louis Lépine**  
**34000 MONTPELLIER**

**Tél. : 04 99 52 64 70**

**Fax : 04 99 52 64 71**

**E-mail : [info@compagnieduvent.com](mailto:info@compagnieduvent.com)**

**[www.compagnieduvent.com](http://www.compagnieduvent.com)**



**Pour plus d'information :**

**[www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)**

**[www.planete-eolienne.fr](http://www.planete-eolienne.fr)**

**[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)**

**[www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr)**

**[www.cler.org](http://www.cler.org)**